



## AVIS PUBLIC

**Avis public** est donné par la soussignée, directrice générale et greffière que lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Danville tenue le 9 décembre 2024, les règlements suivants ont été adoptés :

**Règlement 2024-11** – concernant la création d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection et à l'affectation des sommes nécessaires

**Règlement 2024-12** – modifiant le règlement 2022-01 relatif à la délégation à l'administration municipale du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la Ville pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet au [www.danville.ca](http://www.danville.ca)

Donné à Danville, ce 11<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA  
Directrice générale et greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché aux deux endroits habituels soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 11 décembre 2024.

La directrice générale et greffière,

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA